

Sem La solution « tout terrain »



Les + : Polyvalence et performance économique

Les plus anciennes et les plus nombreuses des Epl sont des sociétés anonymes à capitaux mixtes créées par les collectivités locales ou leurs groupements. Elles ont largement fait leurs preuves et représentent la solution la plus adaptée à une recherche de polyvalence, dans une logique de coopération "public-privé". Les Sem peuvent agir en tous lieux, dans tous les domaines, pour tous ceux qui le souhaitent. Elles se prêtent à bien des modalités d'action.

Pour quoi faire ?

Opérations d'aménagement et de construction, exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toute autre activité d'intérêt général.

Plusieurs activités sont possibles si elles sont complémentaires.

Intervention possible pour d'autres clients que leurs actionnaires ainsi que pour leur propre compte.

Avec qui ?

Capital entre plus de 50 et 85 % pour les collectivités locales ou leurs groupements.

2 actionnaires minimum, dont au moins une personne de droit privé.

Où ?

Aucune limite territoriale d'intervention.

Comment ?

Les élus détiennent plus de la moitié des voix dans les instances dirigeantes.

Président et directeur général

sont nommés par les instances dirigeantes.

Les élus locaux bénéficient d'une protection juridique spécifique.

Relations contractuelles avec les collectivités locales :
Mise en concurrence.

Niveau de contrôle des collectivités locales :
Maîtrise des orientations de la Sem notamment par la présence des élus dans les instances dirigeantes, le rapport annuel des élus mandataires des collectivités locales et, éventuellement, celui du délégataire de service public.

Cadre réglementaire :
Code de commerce et Code général des collectivités territoriales.

L'option filiales

À travers 730 filiales et prises de participation, les Sem et leurs partenaires :

- se dotent d'expertises complémentaires
- partagent investissements et risques
- élargissent leurs activités à de nouveaux marchés